

CONSEIL COMMUNAL DE LEYSIN

**LEGISLATURE 2016 – 2021
(1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2021)**

Séance d'assermentation du 24 juin 2016, à 18h00, Salle du Nord

BIENVENUE ET OUVERTURE

Monsieur Patrick DE SEPIBUS, Président, salue Monsieur le Pasteur, Monsieur le Chanoine, Madame la Préfète, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Monsieur le Syndic, Messieurs les Municipaux, les représentants de la presse, le public et les enfants de l'Ecole de Musique Leysin-Les Ormonts.

Il souhaite une cordiale bienvenue à cette séance d'assermentation des Autorités communales pour la législature 2016-2021. C'est un plaisir de voir de nouveaux élus et il félicite tous nos futurs Conseillers et Municipaux pour leur engagement pour notre commune et ses habitants.

Il invite Madame la Préfète Patricia Dominique LACHAT à venir présider cette cérémonie. Il la remercie pour sa présence ce jour et invite l'assemblée à se lever pour l'accueillir.

Madame la Préfète souhaite la bienvenue à toutes et à tous et déclare ouverte la séance d'installation du nouveau Conseil et de la nouvelle Municipalité de Leysin pour la législature 2016 – 2021 qui débutera le 1^{er} juillet 2016.

INTERMÈDE MUSICAL

Intermède musical présenté par les élèves de l'Ecole de Musique Leysin-Les Ormonts (EMLO), sous la direction de Monsieur Jean-François CUEREL.

MESSAGE DES ÉGLISES

Messieurs Michel-Ambroise REY, Chanoine et Frédéric KELLER, Pasteur, apportent un message basé sur une parabole et rappellent que l'enjeu est de faire en sorte que chacun apporte le meilleur de lui et participe pleinement au projet commun. Ils remercient chacun d'accepter de prendre cette responsabilité et de mettre ses qualités, son expérience et ses compétences au profit de tous et vous souhaitent sagesse et audace.

FORMATION DU BUREAU PROVISOIRE

Madame la Préfète forme le bureau provisoire qui sera composé de :

- Madame Corinne DELACRETAZ, Secrétaire
- Messieurs Yvan ZBINDEN et Jean-Luc FRIEDRICH, Scrutateurs

ASSERMENTATION DES CONSEILLERS COMMUNAUX

Sont excusés : Monsieur Jean-Claude BONELLI, qui a déjà été assermenté et Monsieur Bertrand CHAUVY.

Madame la Préfète relève qu'aucun recours n'a été déposé dans le délai légal suite aux élections communales. Par conséquent, il peut être procédé à l'installation des Autorités communales pour une période de cinq ans.

Elle demande à Madame la Secrétaire de procéder à l'appel des Conseillers communaux issus des élections du 28 février 2016 :

NOM	PRENOM
ANTUNES DIAS	Marco
ARSIC STANOJEVIC	Violeta
BARROUD	Eric
BAUME	Nicolas
BLANCHARD	Corinne
BONELLI	Jean-Claude
BOURQUIN	Pierre
BRIDE	Marie-France
BRUGGER	Pascal
CARDOSO	Joao
CHAMPAGNAC	Jean-Daniel
CHAUVY	Bertrand
CLAPASSON	Jean-Blaise
CLAPASSON	Julien
CUCHE	Théophile
DA COSTA ALVES	Joao Fernando
DOLENAC	Dejan
FIEDLER	Brock
FRIEDRICH	Jean-Luc
GALLMEIER	Joan
GAULIS	Claude
HEFTI	Blaise
HOHL	Jean
ISENSCHMIED	Jean-Christophe
KNECHT	Eve
LIETTA	Sébastien
MAC DONALD	Ian
MOREL	Serge
MOREROD	Frédéric
MORIER	John
MOTTIER	Vincent
OPPENHEIM	Kimberly
OSCARSSON	Mikael
OTT	Christoph
PAVILLARD	Fabian
PAVILLARD	René
PELLAUD	Eric
PFISTER HAZENBERG	Serge
RAUSIS	Sonia
SCHÜLER	Françoise
SCHWIZGEBEL	Emilien

TAUXE	Philippe
VALENTIN AEBERSOLD	Maria
WINKELMANN	Nicolas
ZBINDEN	Yvan

L'appel fait constater la présence de 41 Conseillers, 2 excusés et 2 absents.

Madame la Préfète donne lecture de la promesse légale et à l'issue de celle-ci, à l'appel de son nom, chaque personne lève la main droite et dit : je le promets.

Madame la Préfète, au nom du Conseil d'Etat qu'elle a l'honneur de représenter et en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi, déclare que vous êtes régulièrement installés en qualité de membres du Conseil communal de la Commune de Leysin pour la législature, soit du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2021. Elle félicite chacun et souhaite à tous beaucoup de satisfaction au sein de ce Conseil.

Toutes les personnes qui ne sont pas présentes ce jour, seront assermentées par le Président lors de la première séance du Conseil à laquelle ils assisteront.

ASSERMENTATION DE LA MUNICIPALITÉ ET DU SYNDIC

Après lecture de l'article 48 de la Loi sur les communes du 28 février 1956 par Madame la Préfète, Monsieur le Syndic donne l'assurance qu'il n'existe entre les membres de la Municipalité et avec les Secrétaire et Boursier communaux aucun lien de parenté prohibé par la Loi.

Madame la Préfète donne lecture de la promesse légale et à l'issue de celle-ci, à l'appel de son nom, chacun voudra bien lever la main droite et dire : je le promets. Elle procède à l'assermentation des membres de la Municipalité, soit Messieurs

- Richard CALDERINI
- Pierre-Alain DUBOIS
- Daniel NIKLES
- Jan SANDEN

Puis à celle de Monsieur le Syndic Jean-Marc UDRIOT.

Madame la Préfète déclare que les Autorités sont régulièrement installées dans leur fonction en qualité de Syndic et membres de la Municipalité pour la législature du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2021. Au nom du Conseil d'Etat, elle félicite chacun pour les différentes fonctions qu'ils acceptent de remplir ainsi que pour leur engagement pour la collectivité.

Madame la Préfète constate l'arrivée de Monsieur Eric BARROUD, Conseiller communal et procède également à son assermentation après lecture de la promesse légale.

Seront assermentés par le Président lors de la première séance du Conseil à laquelle ils assisteront, Messieurs Pierre BOURQUIN et Bertrand CHAUVY.

ÉLECTION DU PRÉSIDENT

L'élection du Président et de la Secrétaire, qui entrent immédiatement en fonction, ont lieu à la majorité absolue au premier tour et relative au second tour au scrutin individuel et secret en vertu de l'article 11 de la Loi sur les Communes. Sous chiffre 3 dudit article, il est précisé, lorsque le nombre de candidat est égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement.

Par ailleurs, le Président est élu pour une année, soit jusqu'au 30 juin 2017.

Madame Françoise SCHÜLER, au nom de l'Entente Leysenoude, présente Monsieur Philippe TAUXE.

Aucune autre proposition n'est formulée et Madame la Préfète proclame élu tacitement Monsieur TAUXE à la Présidence du Conseil. Elle lui adresse ses félicitations et lui souhaite une heureuse année présidentielle, tout en l'assurant de son soutien.

ÉLECTION DE LA SECRÉTAIRE

Madame la Préfète rappelle les dispositions de l'article 12 de la Loi sur les Communes et précise que la Secrétaire est élue pour la durée de la législature, soit jusqu'au 30 juin 2021.

Madame Françoise SCHÜLER, présente Madame Corinne DELACRETAZ.

Aucune autre proposition n'étant formulée, Madame la Préfète proclame élue tacitement Madame DELACRETAZ à la fonction de Secrétaire et lui adresse ses félicitations.

Madame la Préfète prie la Secrétaire de bien vouloir donner lecture du procès-verbal regroupant les opérations légales qui se sont déroulées.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé.

MESSAGE DE MADAME LA PRÉFÈTE

Outre le fait, que je vous apporte les meilleurs messages du Gouvernement vaudois et qu'en son nom je vous félicite pour votre élection, cela a été pour moi un honneur de procéder aujourd'hui à l'installation de vos Autorités communales pour la législature 2016 – 2021. En effet conformément à la Loi sur les Préfets et la Loi sur les Communes, il appartient au représentant du Gouvernement dans le district de diriger cette cérémonie. J'ai donc le privilège de présider une séance de chacun des 15 Conseils du District, de les installer et de recevoir les promesses légales de tous, qui par votre acte de candidature puis par votre élection et aujourd'hui par la prestation de serment, avez accepté de prendre une part active à la gestion des affaires publiques de votre commune. Ce jour d'installation est d'autant plus précieux qu'il fait contraste avec l'univers contemporain marqué par le règne de la précipitation, de l'information rapide et permanente, d'images omniprésentes de faits troublants et contradictoires. Le Canton de Vaud, comme la Suisse, vit aussi cette vitesse, assiste à la même érosion des liens sociaux et familiaux et observe les mêmes retenues de l'engagement civique. En pareil circonstance, il faut donc s'efforcer de percevoir autour de soi, tous les signes encourageants. Par cet engagement, aujourd'hui, chacun d'entre vous doit être conscient qu'il endosse une responsabilité de mener à bien son mandat avec le souci d'être un représentant digne de l'électorat qui a désigné ses Autorités en ayant la

certitude d'avoir fait le bon choix. Prenez donc cet engagement avec courage, calme et dignité, en gardant chacun son identité. Je tiens à vous rendre attentifs sur les relations entre Exécutif et Législatif. Je n'ai pas de recette miracle à vous donner mais vous devez travailler dans le respect, l'écoute et la transparence. Il en va de même entre vos autorités et votre population. Vous devez toujours garder à l'esprit que vous avez été mandaté par le corps électoral pour préserver au mieux l'intérêt public. Préserver l'intérêt public c'est mettre en valeur tout ce qui permettra le maintien et le développement des substances sociales, économiques et humaines, donnant ainsi à votre Commune, la solidité nécessaire pour traverser une époque troublée. Souvenez-vous aussi que la Commune n'est pas seulement un territoire régit par des règles, limité par des bornes et des panneaux routiers. C'est bien plus. C'est une communauté vivante faite d'hommes et de femmes liés au-delà d'opinions politiques ou personnelles, liés par le fait qu'ils vivent tous proches les uns des autres, liés par un attachement à leur village à leur hameau ou au paysage. Mais une commune ne vit pas seulement par elle-même à l'ombre de son clocher. Elle fait partie qu'elle le veuille ou non d'une région d'un district, d'où la nécessité d'avoir aussi une ouverture, être solidaire avec les voisins et renforcer ainsi l'identité de ce coin de pays qui nous est cher. Ainsi trouverez-vous l'attachement et le profond respect que chacun doit à sa Commune afin que le parcours de ces 5 années à venir se fasse sans embûches et que seule la récompense du devoir accompli au plus près de sa conscience soit le sentiment qui prédominera au terme de cette législature. Pour cela, je vous donne la garantie de mon soutien et de mon appui. J'ai la certitude que ce sentiment habite aujourd'hui ceux qui viennent de quitter les Autorités de cette Commune, qu'ils aient œuvré au sein du Conseil ou de la Municipalité.

INTERMÈDE MUSICAL

Intermède musical présenté par les élèves de l'EMLO.

MESSAGE DE MONSIEUR LE SYNDIC

En ce qui le concerne, il s'agit de sa cinquième assermentation aujourd'hui et c'est toujours la même émotion que d'entendre les paroles de Madame la Préfète et ce à quoi nous sommes astreints. Nous devons toujours garder ce texte dans nos têtes afin de respecter ce pour quoi nous avons dit "je le promets".

Le pessimiste se plaint tout le temps du vent, l'optimiste espère que cela va changer et le réaliste, quant à lui, ajuste ces voiles. La Municipalité a décidé de faire sien cet adage, c'est-à-dire de s'adapter. Ce sera le fil rouge de cette législature, afin de régler les nombreux défis qui nous attendent notamment en ce qui concerne l'aménagement du territoire, les résidences secondaires, les affaires sociales, l'accueil de jour, etc. Nous n'allons ni nous plaindre, ni dire que tout ira bien dans quelques temps et laisser le problème à nos successeurs. Nous trouverons des solutions en nous adaptant.

L'assermentation d'aujourd'hui nous montre qu'il y a près de 50% de renouvellement de nos Autorités communales, entre la Municipalité et le Conseil communal. Il est donc important que les anciens accompagnent les nouveaux élus, tant au niveau du Conseil que de la Municipalité.

Nous avons procédé à la répartition des dicastères le 28 avril dernier déjà, afin de donner du temps aux nouveaux Municipaux pour appréhender leur dicastère et également par respect pour le personnel communal. Nous nous devons en effet de les tranquilliser en les informant du nom de leur nouveau responsable. Cette répartition s'est faite dans une ambiance très sereine, ce qui est de bon augure pour les 5 ans à venir. Trois modifications importantes sont à relever. La culture rejoint le Tourisme et les Sports sous la responsabilité de Monsieur Jan SANDEN. Le Service des

constructions, les Energies renouvelables et l'Informatique rejoignent la Sécurité publique sous la responsabilité de Monsieur Daniel NIKLES. Les infrastructures scolaires seront intégrées dans un nouveau service nommé Domaines et Bâtiments communaux, qui fait partie du dicastère des Affaires sociales, Domaines, Forêts et pâturage sous la responsabilité de Monsieur Pierre-Alain DUBOIS. Le dicastère de Monsieur Richard CALDERINI ne subira aucun changement.

Lors du prochain Conseil communal, 3 préavis usuels de début de législature vous seront entre autres présentés. Par ailleurs, nous espérons pouvoir vous proposer d'ici à la fin de l'année un programme de législature, afin de définir quelle orientation nous souhaitons donner à notre village. Ces cinq dernières années se sont déroulées dans une parfaite entente, pas uniquement politique mais basée essentiellement sur le désir commun de travailler sur les projets, les concepts et les dossiers présentés. Nous l'avons fait dans le respect et la transparence et il est certain que nous pourrons faire de même pour les cinq ans à venir.

Madame la Préfète remercie Monsieur le Syndic pour son message et prie Monsieur Philippe TAUXE, nouveau Président du Conseil communal de mener la suite des opérations.

MESSAGE DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL COMMUNAL

Monsieur Philippe TAUXE remercie chacun pour la confiance accordée. C'est pour lui un grand honneur que de reprendre la Présidence du Conseil communal pour ces douze prochains mois. Il vous assure qu'il saura donner le meilleur de lui-même pour vous apporter entière satisfaction. Sans grande carrière politique à son actif, il est entré en cours de législature et y a découvert un collège ouvert et conscient des enjeux de notre Commune. Probablement comme vous, il a pu lire et entendre que ce n'était de loin pas le cas de toutes les Communes. Il s'en félicite et vous encourage à continuer sur cette voie. Nous avons le plaisir d'accueillir 19 nouveaux Conseillers et 3 Municipaux à qui il souhaite une cordiale bienvenue. Il prie les plus anciens, non pas les plus âgés, mais les plus expérimentés, voire les deux, de prendre le temps nécessaire pour les informer des différents dossiers en cours. Il compte également sur chacune et chacun pour que le déroulement des prochains Conseils perdure dans cette ambiance saine et constructive. Il est primordial que vous vous sentiez libre de vous exprimer et de partager vos idées car il est certain que c'est ce qui nous permettra de continuer d'avancer.

ÉLECTION DU PREMIER VICE-PRÉSIDENT

Monsieur le Président propose que chaque élection s'opère tacitement lorsque le nombre de candidat est égal à celui des sièges à pourvoir.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Il remercie d'avance les scrutateurs provisoires, Messieurs Yvan ZBINDEN et Jean-Luc FRIEDRICH de bien vouloir conserver leur fonction jusqu'à la fin de la séance.

Monsieur Jean-Daniel CHAMPAGNAC, au nom du Forum Socialiste Leysin, présente Monsieur Serge PFISTER HAZENBERG.

Aucune autre proposition n'étant formulée, est proclamé élu tacitement 1^{er} Vice-président, Monsieur PFISTER HAZENBERG.

ÉLECTION DU DEUXIÈME VICE-PRÉSIDENT

Monsieur John MORIER, au nom de Leysin Pour Tous, présente Monsieur Claude GAULIS.

Aucune autre proposition n'étant formulée, est proclamé élu tacitement 2^{ème} Vice-président, Monsieur GAULIS.

Monsieur le Président félicite Messieurs Serge PFISTER HAZENBERG et Claude GAULIS et leur souhaite plein succès dans leur fonction.

ÉLECTION DE DEUX SCRUTATEURS

Monsieur Jean-Blaise CLAPASSON, au nom de l'Union Démocratique du Centre, propose Monsieur Jean HOHL.

Monsieur Nicolas BAUME, au nom de Leysin Libre, propose Monsieur Emilien SCHWIZGEBEL.

Aucune autre proposition n'étant formulée, sont proclamés élus tacitement scrutateurs, Messieurs Jean HOHL et Emilien SCHWIZGEBEL.

ÉLECTION DE DEUX SCRUTATEURS-SUPPLÉANTS

Monsieur Jean-Daniel CHAMPAGNAC, au nom du Forum Socialiste Leysin, propose Monsieur Marco ANTUNES DIAS.

Madame Françoise SCHÜLER, au nom de l'Entente Leysenoude propose Monsieur Eric BARROUD.

Aucune autre proposition n'étant formulée, sont proclamés élus tacitement scrutateurs-suppléants, Messieurs Marco ANTUNES DIAS et Eric BARROUD.

ÉLECTION D'UN HUISSIER

Monsieur Jean-Blaise CLAPASSON propose Madame Ariane CART.

Madame Ariane CART est reconduite tacitement dans sa fonction.

Monsieur le Président félicite chacun et chacune et leur souhaite plein succès dans leur fonction.

NOMINATION DES COMMISSIONS PERMANENTES

Monsieur le Président informe que suite aux résultats des dernières élections, la répartition des sièges au Conseil communal est la suivante :

- Entente Leysenoude : 23 sièges
- Forum Socialiste Leysin : 8 sièges
- Leysin Pour Tous : 6 sièges
- Leysin Libre : 5 sièges
- Union Démocratique du Centre : 3 sièges

Il rappelle la nécessité de disposer d'au moins 5 représentants par groupe afin de pouvoir proposer un candidat au sein d'une commission permanente. Il précise également que la répartition suivante a été discutée entre les différents groupes et si vous l'acceptez, sera valable, pour la Commission de Gestion, la Commission des Finances, la Commission de recours en matière d'imposition et d'informatique ainsi que la Commission du Sport :

- Entente Leysenoude : 3 membres
- Forum Socialiste Leysin : 2 membres
- Leysin Pour Tous : 1 membre
- Leysin Libre : 1 membre

Monsieur le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, cette proposition est soumise au vote et acceptée à l'unanimité.

Commission de Gestion

Aucune autre proposition n'étant formulée, sont nommés pour cinq ans :

- | | | |
|-------------------------|---|--|
| Entente Leysenoude | : | M. Jean-Luc FRIEDRICH
M. René PAVILLARD
M. Jean-Christophe ISENSCHMIED |
| Forum Socialiste Leysin | : | Mme Sonia RAUSIS
M. Jean-Daniel CHAMPAGNAC |
| Leysin Pour Tous | : | M. John MORIER |
| Leysin Libre | : | M. Julien CLAPASSON |

Commission des Finances

Aucune autre proposition n'étant formulée, sont nommés pour cinq ans :

- | | | |
|-------------------------|---|--|
| Entente Leysenoude | : | Mme Françoise SCHÜLER
M. Brock FIEDLER
M. Mikael OSCARSSON |
| Forum Socialiste Leysin | : | M. Serge PFISTER HAZENBERG
Mme Maria VALENTIN AEBERSOLD |
| Leysin Pour Tous | : | M. Jean-Claude BONELLI |
| Leysin Libre | : | M. Nicolas BAUME |

Monsieur le Président précise que la nomination de Monsieur Jean-Claude BONELLI a été rendue possible car il a été expressément assermenté le 9 juin dernier.

Commission de recours en matière d'imposition et d'informatique

Sont nommés pour cinq ans les mêmes membres que la Commission des Finances.

Commission du sport

Aucune autre proposition n'étant formulée, sont nommés pour cinq ans :

Entente Leysenoude	:	M. Serge MOREL M. Théophile CUCHE M. René PAVILLARD
Forum Socialiste Leysin	:	Mme Sonia RAUSIS M. Marco ANTUNES DIAS
Leysin Pour Tous	:	Mme. Corinne BLANCHARD
Leysin Libre	:	M. Joao Fernando DA COSTA ALVES

NOMINATION DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE SCOLAIRE DES ORMONTS ET LEYSIN (AISOL)

La Commune de Leysin a droit à 10 représentants au sein du Conseil intercommunal de l'AISOL pour cette législature, soit 9 membres du Conseil et un siège attribué de droit à Monsieur le Syndic. Ce chiffre est défini par le nombre d'habitants composant la Commune qui en compte plus de 4'000 au 31 décembre 2015, soit 1 par tranche de 500 habitants. Le Comité de direction est composé de deux membres, soit un représentant du Conseil communal ainsi que du Municipal en charge du dicastère de l'instruction publique.

La répartition discutée entre les différents groupes est la suivante :

➤ Entente Leysenoude	:	3 sièges
	:	1 siège au Comité de direction
➤ Forum Socialiste Leysin	:	2 sièges
➤ Leysin Pour Tous	:	2 sièges
➤ Leysin Libre	:	1 siège
➤ Union Démocratique du Centre	:	1 siège

Monsieur le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, cette répartition est soumise au vote et acceptée à l'unanimité.

Aucune autre proposition n'étant formulée, sont nommés pour cinq ans :

Conseil intercommunal

Entente Leysenoude	:	M. Jean-Marc UDRIOT M. Théophile CUCHE M. Serge MOREL Mme Marie-France BRIDE
Forum Socialiste Leysin	:	Mme Joan GALLMEIER M. Ian MAC DONALD
Leysin Pour Tous	:	M. Pascal BRUGGER M. Claude GAULIS
Leysin Libre	:	M. Frédéric MOREROD
Union Démocratique du Centre	:	M. Yvan ZBINDEN

Comité de direction

Entente Leysenoude
Leysin Libre

: M. Eric BARROUD
M. Pierre-Alain DUBOIS

Monsieur le Président félicite chacun et chacune et leur souhaite plein succès dans leur fonction.

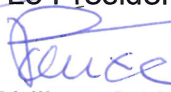
Avant de clore la séance, Monsieur le Président remercie Mesdames Marie José JULMI, Municipale sortante dans quelques jours, à qui il souhaite de profiter au mieux de ses nouveaux moments de liberté, Corinne DELACRETAZ, Secrétaire, pour le travail accompli durant la dernière législature et pour celle à venir, ainsi que Madame la Préfète et leur offre des fleurs.

Il souhaite à tous un bon été, remercie toutes les personnes qui ont participé au bon déroulement de cette séance et se réjouit de vous revoir lors la séance du Conseil du 29 septembre prochain et invite les personnes présentes à partager le verre de l'amitié.

INTERMÈDE MUSICAL

La séance est levée à 19h15.

Leysin, le 24 juin 2016

Pour le Conseil communal :
Le Président :  Philippe TAUXE
La Secrétaire :  Corinne DELACRETAZ

